

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1972)
Heft: 183

Artikel: Où l'on emprisonne un chat
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1015980>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

lité de vouloir changer de l'intérieur l'histoire du mouvement communiste m'apparut clairement. L'Etat soviétique n'était plus la Révolution russe. L'Internationale communiste était morte. Aussi mon exclusion du Parti communiste suisse fut-elle pour moi la délivrance d'un joug que j'avais trop longtemps supporté dans l'espoir d'un retour aux sources. Je compris aussi qu'on ne remonte pas le cours de l'histoire.

En Suisse, la grande majorité de la classe ouvrière était organisée dans le Parti socialiste suisse et l'Union syndicale suisse. La Deuxième Guerre mondiale ne posait pas les problèmes au même niveau que la première. Pas de crise révolutionnaire, le Parti communiste réduit à l'état de secte impuissante. Pour agir en faveur des ouvriers et en faveur de la paix, il fallait rejoindre le Parti socialiste, se lier aux masses travailleuses. Je conseillai à mes amis, exclus comme moi du Parti communiste, d'adhérer au Parti socialiste; tout en me rendant bien compte qu'après mes vingt années de vie militante dans le mouvement communiste je ne pouvais songer à y rentrer de moi-même, j'appelai les communistes à refaire l'unité. Très peu de temps après mon exclusion du Parti communiste, Hans Oprecht et Walther Bringolf, tous deux fonctionnaires dirigeants du Parti socialiste suisse, me proposèrent de rentrer au Parti socialiste. Je le fis sans illusion et malgré une très vive opposition de vieux militants socialistes qui ne pouvaient oublier ma longue activité dans le mouvement communiste. Néanmoins je fus admis et, quelques années plus tard, nommé secrétaire du Parti socialiste suisse, poste que j'occupai pendant treize ans.

Lors d'une conférence de l'Internationale socialiste, Guy Mollet me fit cette remarque : « Jamais une chose pareille n'aurait pu se produire dans un autre parti socialiste ! »

Quant à moi je pense que l'expérience du mouvement ouvrier que j'avais acquise dans les rangs communistes m'a permis et me permet encore d'être utile au mouvement socialiste de mon pays.

Où l'on emprisonne un chat

Après l'arrêté du Conseil fédéral (août 1970) contre « l'activité communiste ou anarchiste », Humbert-Droz rédige un recours dont il croit pouvoir répandre le texte...

Le jour où Jenny se rendit à l'imprimerie pour y chercher les épreuves, elle fut arrêtée en pleine rue par des gaillards de la police fédérale qui l'emmenèrent tout d'abord au poste, puis sous forte escorte à notre domicile. J'étais absent quand ils procédèrent à la fouille en règle de mon bureau, séquestrant tout ce qui leur tombait sous la main, jusqu'au jeu d'enveloppes préparées et adressées aux membres de l'Assemblée fédérale ! Quand j'arrivais chez moi, je fus immédiatement enfermé à double tour dans la salle à manger, tandis que se poursuivait la perquisition de mon bureau. Mon fils était parti à vélo en Suisse orientale, porter aux sections le journal illégal du Parti communiste. Il rentra vers le soir, muni de sa canne à pêche qu'il avait emportée comme « couverture ». Dès son arrivée, il fut interrogé sur l'emploi de son temps et déclara tranquillement qu'il était allé pêcher.

— *Et vos poissons ?*

— *Ils n'ont pas mordu. Je rentre bredouille !*

On l'enferma dans sa chambre pendant que les cinq policiers continuaient leur fouille dans mon bureau. Le mandat de la police était clair : ordre de perquisitionner, même de nuit.

Jenny fut embarquée la première. Les policiers fouillèrent ensuite la chambre de Pierre et l'emmenèrent aussi.

Enfin la Bupo déverouilla la porte de la salle à manger qu'elle perquisitionna en ma présence, passant ensuite à la salle de bains et à la cuisine. Minuit avait sonné depuis longtemps quand je fus emmené à mon tour. Au moment de fermer mon appartement dont les stores avaient été baissés, je protestai contre le fait que la police y laissait

seule ma chatte qui, si nous restions emprisonnés, mourrait de faim et je les menaçai de porter plainte dans ce cas pour avoir martyrisé un animal.

— *Avez-vous quelqu'un où l'on puisse laisser ce chat pendant votre détention ?*

— *A une heure du matin, avec cinq policiers de la Bupo ! Non, je ne connais personne.*

— *Alors, on l'embarque aussi !*

Et Minou fut enfermé dans ma cellule, vraisemblablement inculpé de complicité du crime d'avoir adressé un recours à l'Assemblée fédérale ! Mais je dois à la vérité historique d'ajouter qu'il ne resta que trois jours en prison préventive et ne fut ni interrogé, ni inculpé, ni condamné. A la direction du Département de justice et police du canton de Zurich siégeait un socialiste, Jacques Kägi, ancien cheminot et bon garçon qui eut l'intelligence de découvrir que l'emprisonnement d'un chat était contraire à la protection des animaux ! Il ordonna aussitôt la libération provisoire de Minou qui fut confié à une employée de la prison pendant notre détention. Mais ce même conseiller d'Etat socialiste ne découvrit pas que mon fils, qui n'avait que dix-huit ans et était donc encore mineur, ne devait pas être emprisonné, mais remis aux juges préposés à la juridiction des mineurs. Seule l'incarcération du chat l'avait préoccupé.

Nous restâmes vingt jours en prison durant lesquels la police fédérale s'installa dans notre logement, relevant les stores pour donner l'impression que nous étions chez nous. Elle y reçut et ouvrit mon courrier et installa entre le rez-de-chaussée et le premier étage que nous habitions une permanence policière, véritable sourcière qui happait au passage tous ceux qui venaient sonner à ma porte et les conduisait au poste pour y être interrogés.